



**Coordination Syndicale Départementale CGT
des Services Publics du Puy-de-Dôme**

A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie
63670 Le Cendre

Clermont-Ferrand le 20 avril 2020

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous interpeller concernant votre collectivité.

En votre qualité de vice-président au Centre de Gestion votre rôle à ce titre doit être exemplaire au sein de votre collectivité concernant la santé et la sécurité de vos agents.

Par la note transmise aux collectivités et établissements publics du Puy-de-Dôme le 23 mars 2020, Mme la Préfète a souligné les activités permettant de garantir la continuité du service public et rappelé :

- qu'il fallait activer le plan communal de sauvegarde

- qu'il convenait de mettre en place un PCA : plan de continuité d'activité détaillant la nouvelle organisation du travail c'est à dire les mesures spécifiques prises à l'égard des agents publics territoriaux.

- le recours au télétravail est prioritaire

- seules les activités indispensables doivent être maintenues.

Il est urgent de réaliser que faucher l'herbe, tondre, couper des rejets aux pieds des arbres, désherber n'est pas indispensable en période de confinement or quotidiennement dans votre collectivité des signalements téléphoniques me parviennent sur de tels sujets.

Je vous invite également à relire attentivement la circulaire préfectorale que je remets en pièce jointe.

Dans l'attente de votre réponse.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Aodren Le Guern
Animateur Départemental CGT 63

Copie : Préfecture du Puy-de-Dôme, Centre de Gestion.

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 06 49 52 59 85 mail : csd63cgt@gmail.com